

AMUNDI STOXX EUROPE 600 HEALTHCARE UCITS ETF Acc

REPORTING

Communication
Publicitaire

31/03/2024

ACTIONS ■

Données clés (Source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : **147,25 (EUR)**
Date de VL et d'actif géré : **28/03/2024**
Actif géré : **767,72 (millions EUR)**
Code ISIN : **LU1834986900**
Type de Réplication : **Synthétique**
Indice de référence :
100% STOXX EUROPE 600 / HEALTH CARE (CAPPE)

Objectif d'investissement

L'objectif de ce Compartiment est de répliquer la performance de l'Indice STOXX Europe 600 Health Care (l'« Indice ») et de minimiser l'écart de suivi entre la valeur nette des actifs du Compartiment et la performance de l'Indice. Le niveau prévu d'écart de suivi dans des conditions normales du marché est indiqué dans le prospectus du Compartiment.

Indicateur de risque (Source : Fund Admin)



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous gardez le produit pendant 5 ans. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

« Les valeurs liquidatives techniques peuvent être calculées et publiées tout jour civil (à l'exception des samedis et des dimanches) qui ne soit ni un jour ouvré ni un jour de transaction. Ces valeurs liquidatives techniques n'ont qu'une valeur indicative et ne serviront pas de base pour l'achat, la conversion, le rachat et/ou le transfert d'actions. »

Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

Evolution de la performance (VL) * (Source : Fund Admin)



Indicateurs de risque (Source : Fund Admin)

	1 an	3 ans	Depuis le lancement *
Volatilité du portefeuille	13,29%	13,84%	17,04%
Volatilité de l'indice	13,28%	13,84%	17,02%
Tracking Error ex-post	0,43%	0,26%	1,25%
Ratio de sharpe	0,79	0,65	0,40

* La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an. L'indicateur Tracking Error mesure l'écart de rendement entre le fonds et l'indice

Performances glissantes * (Source : Fund Admin)

Depuis le	Depuis le 29/12/2023	1 mois 29/02/2024	3 mois 29/12/2023	1 an 31/03/2023	3 ans 31/03/2021	5 ans 29/03/2019	Depuis le 17/08/2006
Portefeuille	7,80%	3,52%	7,80%	11,69%	34,65%	56,99%	267,61%
Indice	8,16%	3,79%	8,16%	12,24%	35,50%	58,32%	236,04%
Ecart	-0,36%	-0,27%	-0,36%	-0,55%	-0,85%	-1,33%	31,57%

Performances calendaires * (Source : Fund Admin)

	2023	2022	2021	2020	2019
Portefeuille	8,16%	-	-	-	-
Indice	8,38%	-	-	-	-
Ecart	-0,22%	-	-	-	-

* Source : Amundi. Les performances ci-dessus couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. Les performances passées ne préjugent en rien des résultats actuels et futurs et ne sont pas garantes des rendements à venir. Les gains ou pertes éventuels ne prennent pas en compte les frais, commissions et redevances éventuels supportés par l'investisseur lors de l'émission et du rachat des parts (ex : taxes, frais de courtage ou autres commissions prélevés par l'intermédiaire financier...). Si les performances sont calculées dans une devise autre que l'euro, les gains ou les pertes éventuellement générés peuvent de ce fait être impactées par les fluctuations des taux de change (à la hausse comme à la baisse). L'écart correspond à la différence de performance du portefeuille et de l'indice.

ACTIONS ■

Rencontrez l'équipe



Sébastien Foy

Responsable de l'équipe de gestion - Indiciel Synthétique



Moussa Thioye

Gérant de portefeuille



Sébastien Venail

Gérant suppléant

Données de l'indice (Source : Amundi)

Description de l'indice

L'Indice est un indice pondéré par la capitalisation boursière conçu pour représenter la performance des titres de l'Indice STOXX Europe 600 (l'« Univers initial ») qui appartiennent au secteur de la santé, tel que défini par l'Industry Classification Benchmark (« ICB »). L'Univers initial fournit une exposition à la performance des 600 actions les plus liquides de grande, moyenne et petite capitalisations des marchés développés en Europe.

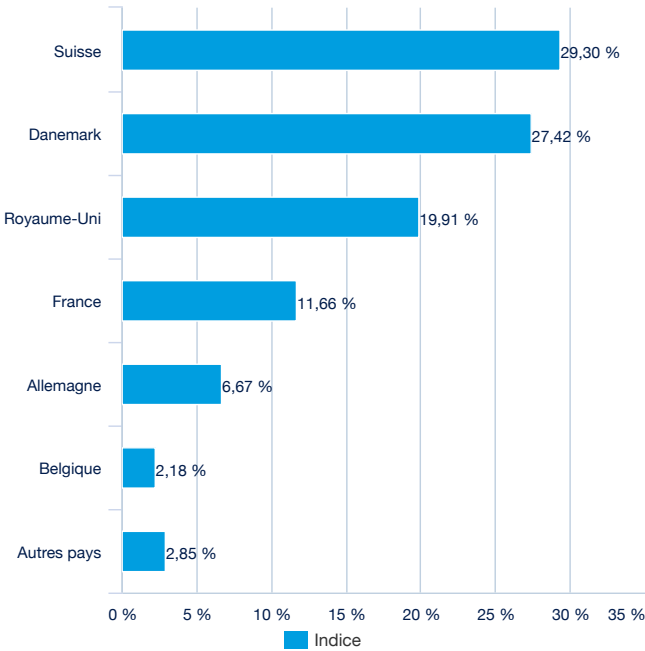
Caractéristiques (Source : Amundi)

Classe d'actif : **Actions**
Exposition : **Europe**
Devise de référence de l'indice : **EUR**
Nombre de valeurs : **53**

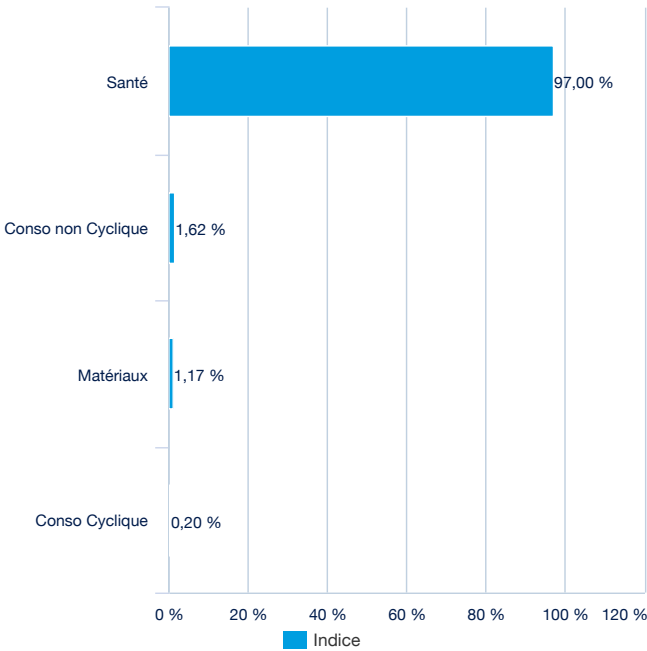
Principales lignes de l'indice (source : Amundi)

	% d'actifs (indice)
NOVO NORDISK A/S-B	23,23%
ASTRAZENECA GBP	11,73%
NOVARTIS AG-REG	11,15%
ROCHE HLDG AG-GENUSS	10,05%
SANOFI	6,32%
GSK PLC	5,22%
ESSILORLUXOTTICA	3,89%
LONZA GROUP AG-REG	2,51%
ALCON INC - CHF	2,33%
BAYER AG-REG	1,69%
Total	78,11%

Répartition géographique de l'indice (source : Amundi)



Secteurs de l'indice (source : Amundi)



ACTIONS ■

Caractéristiques principales de la part (Source : Amundi)

Forme juridique	SICAV de droit Luxembourgeois
Norme européenne	OPCVM
Société de gestion	Amundi Luxembourg SA
Valorisateur	SOCIETE GENERALE LUXEMBOURG
Dépositaire	SOCIETE GENERALE LUXEMBOURG
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS LUXEMBOURG
Date de création de la classe	21/03/2024
Date de la première VL	17/08/2006
Devise de référence de la classe	EUR
Classification AMF	-
Affectation des sommes distribuables	Capitalisation
Code ISIN	LU1834986900
Minimum de souscription marché secondaire	1 Part(s)
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,30%
Durée minimum d'investissement recommandée	5 ans
Enveloppe fiscale	Eligible au PEA
Clôture fiscale	Septembre
Teneur marché principal	SOCIETE GENERALE / LANG & SCHWARZ

Données de cotation de l'ETF (source : Amundi)

Place de cotation	Horaires de cotation	Devise	Mnémo	Ticker Bloomberg	iNAV Bloomberg	RIC Reuters	iNAV Reuters
Nyse Euronext Amsterdam	-	EUR	HLT	HLT FP	HLTINAV=SOLA	LYXHEA.PA	HLTIV
Deutsche Börse	-	EUR	LHTC	LHTC GY	HLTINAV=SOLA	LHTC.DE	HLTIV
Borsa Italiana	-	EUR	HLT	HLT IM	HLTINAV=SOLA	LYXHEA.MI	HLTIV
Six Swiss Exchange	-	EUR	LYHLT	LYHLT SW	HLTINAV=SOLA	LYHLT.S	HLTIV

Contact

Contact ETF vente

France & Luxembourg	+33 (0)1 76 32 65 76
Allemagne & Autriche	+49 (0) 800 111 1928
Italie	+39 02 0065 2965
Suisse (Allemand)	+41 44 588 99 36
Suisse (Français)	+41 22 316 01 51
Royaume-Uni	+44 (0) 20 7 074 9598
UNITED KINGDOM (Instit)	+44 (0) 800 260 5644
Pays-Bas	+31 20 794 04 79
Pays Nordiques	+46 8 5348 2271
Hong Kong	+65 64 39 93 50
Espagne	+34 914 36 72 45

Contact ETF Capital Market

Téléphone	+33 (0)1 76 32 19 93
Bloomberg IB Chat	Capital Markets Amundi ETF Capital Markets Amundi HK ETF

Contact ETF Courtiers

BNP Paribas	+33 (0)1 40 14 60 01
Kepler Cheuvreux	+33 (0)1 53 65 35 25

Contact Amundi

Amundi ETF
90 bd Pasteur
CS 21564
75 730 Paris Cedex 15 - France
Hotline : +33 (0)1 76 32 47 74
info@amundietf.com

ACTIONS ■

Fournisseurs d'indices

STOXX Ltd., Deutsche Börse Group and their licensors, research partners or data providers have no relationship to the Amundi Asset Management (the "Licensee"), other than the licensing of the Licensee to STOXX Europe 600 Health Care Index (the "Index") and the related trademarks. iSTOXX indices are tailored to a customer request or market requirement based on an individualized rule book which is not integrated into the STOXX Global index family.

STOXX, Deutsche Börse Group and their licensors, research partners or data providers do not:

- sponsor, endorse, sell or promote the Licensee to insert product designation.
- recommend that any person invest in the Sub-Fund or any other securities.
- have any responsibility or liability for or make any decisions about the timing, amount or pricing of the Sub-Fund.
- have any responsibility or liability for the administration, management or marketing of the Sub-Fund.
- consider the needs of the Sub-Fund or the owners of the Sub-Fund in determining,
- composing or calculating the Index or have any obligation to do so.

STOXX, Deutsche Börse Group and their licensors, research partners or data providers give no warranty, and exclude any liability (whether in negligence or otherwise), in connection with the Sub-Fund or their performance. STOXX does not assume any contractual relationship with the purchasers of the Sub-Fund or any other third parties.

Avertissement

Ce document est fourni à titre d'information seulement et il ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente des parts ou actions des FCP, FCPE, SICAV, compartiment de SICAV, SPPICAV présentés dans ce document (« les OPC ») et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Ce document ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Toutes les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. La société de gestion n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toutes informations contenues dans ce document. La société de gestion ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise sur la base de ces informations. Les informations contenues dans ce document vous sont communiquées sur une base confidentielle et ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites, ni distribuées sans l'accord écrit préalable de la société de gestion, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à la société de gestion ou à ses fonds de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Tous les OPC ne sont pas systématiquement enregistrés dans le pays de juridiction de tous les investisseurs. Investir implique des risques : les performances passées des OPC présentées dans ce document ainsi que les simulations réalisées sur la base de ces dernières, ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne préjugent pas des performances futures de ces derniers. Les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. Les prospectus complets des OPC de droit français visés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sont disponibles gratuitement sur simple demande au siège social de la société de gestion. Concernant les mandats de gestion, ce document fait partie du relevé des activités de gestion de votre portefeuille et doit être lu conjointement avec tout autre relevé périodique ou avis de confirmation relatif aux opérations de votre portefeuille, fourni par votre teneur de compte. La source des données du présent document est la société de gestion sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.